ROUBAIX

Lettre d'un instituteur à M. le Préfet du Nord

Monsieur le Préfet,

Vous savez, M. le Préfet, quel mal nous avons à défendre nos écoles contre la concurrence de la Congrégation.

Vous n'ignorez pas que contre la laïque toutes les forces capitalistes et réactionnaires sont groupées.

Vous avez dû apprendre que le père de famille, qui n'est qu'ouvrier ou employé, n'est pas libre de faire ce qu'il veut de son fils ou de sa fillette et qu'en attendant que le patron lui déforme le corps dans ses usines, il exige que l'âme et la conscience de l'enfant soient pétries dans les jésuitières qu'il soutient de ses écus.

Tout cela vous le savez, Monsieur le Préfet, et vous connaissez ainsi toute la lourdeur de la mission qui incombe au pauvre instituteur laïque, vous savez ainsi toute l'abnégation qu'il lui faut, tout le dévouement qu'il doit apporter pour endiguer les progrès de l'œuvre congréganiste.

Dans certaines localités, il peut compter sur le bienveillant appui de la municipalité républicaine.

A Roubaix, au contraire, c'est la Réaction qui lui oppose des obstacles, qui cherche à le décourager, à briser ses efforts.

Voyez la commission scolaire qui vient d'être nommée : vous y trouvez l'élément congréganiste joint aux renégats et aux ex-délégués cantonaux que vous avez cassés aux gages comme des mandataires infidèles.

On a voulu nous mâter, en même temps qu'on voulait vous faire pièce et vous envoyer un camouflet.

Nous laisserez-vous injurier et vous laisserez-vous provoquer ainsi par les marguillers de la Catho ?

Allez-vous accepter ces scandaleuses nominations ou serez-vous le préfet à poigne, espéré du personnel enseignant, qui rappellera M. Motte et ses amis au respect de la situation ?

Les instituteurs laïques attendent beaucoup de votre intervention : ils seraient désespérés si leur espoir était déçu et si vous consentiez à approuver les nominations des Duquenne, Diligent et autres disciples de la calotte.

Recevez, Monsieur le Préfet, etc.

Jean COSTE,
Instituteur laïque.

—o—

A PROPOS DE L'EBOUAGE

Les conseillers municipaux membres de la 4e commission, ont reçu la lettre suivante :

Roubaix, le 30 mai 1904.

Monsieur,

Je soussigné, égoûtier au service de la ville, pour le compte des entrepreneurs depuis 1896, jusqu'au 13 octobre 1903, porte à votre connaissance ce qui suit.

Mardi 31 courant aura lieu l'adjudication du curage des égoûts, je vous prie de bien vouloir vérifier ce que je vous cite.

Lorsque ce travail fut fait de gré à gré, nous étions à huit hommes pour le faire, à raison de 4 fr. le mètre cube.

En curant les égoûts d'une façon parfaite, notre maximum de travail était de 14 mètres cube par jour.

Arrive l'adjudication en 1902, pour 5,500 fr. à 26 % de rabais. L'adjudicataire était M. Louis Marrissal.

En 1903 l'adjudication est de 6,000 fr. avec un rabais de 32 %, et même adjudicataire.

La cause de ce rabais formidable était que nous n'étions plus que six hommes en 1902, avec un salaire de 3 fr. le mètre cube. L'année suivante, six hommes encore, mais ne gagnant plus que 2 fr. 70 au mètre cube. Nous devions, pour arriver à gagner notre journée, faire 18 mètres cubes en moyenne. Le résultat était un travail imparfait (pour se convaincre demander les renseignements sur le curage mal fait des aqueducs, place du Trichon, face du Minck, Grande Place, entre le contour Saint-Martin et la rue Nain, rue du Grand-Chemin entre les rues Deschamps et de l'Alouette).

Or, pour que le curage des égoûts soit bien fait, six hommes ne suffisent pas. Je pourrais si vous désiriez m'entendre, vous donner toutes les explications nécessaires à ce sujet. Je vous démontrerai que, aux prix actuels, les ouvriers sont forcés pour arriver à gagner leur journée, à hâter et par suite à négliger le travail.

Je pourrais encore vous citer d'autres faits qui vous édifieraient sur certains abus commis au préjudice de la ville, notamment par l'adjudicataire et d'autres personnes encore.

Espérant, Messieurs, que vous daignerez m'entendre, recevez mes civilités.

Jean VANOOTEGHEM,
rue Sainte-Elisabeth, 27.

—o—

UN BEBE ECRASE

Dimanche matin passait rue de la Vigne la voiture d'un messager de Croix, au milieu d'une bande d'enfants. A ce moment, l'un des bébés, le petit Charles Verriest, âgé de 22 mois, inconscient du danger, s'aventurait sur la chaussée. L'attelage le renversa et l'une des roues passa sur lui.

L'enfant, relevé inanimé, fut transporté chez ses parents cour du Bon Flamand, où M. le docteur Montaigne vint lui donner des soins. Le petit Verriest avait reçu de graves blessures à la tête, au cou et sur le dos. Le praticien a jugé son état alarmant et l'on craint un dénouement fatal.

Princesse Makoko Savon Victor Vaissier nouveau parfum

UNE VOLEUSE ARRETEE

Marie-Louise Gammelein, femme Vandermeulin Arthur, âgée de 51 ans, ménagère, sans demeure fixe à Roubaix a été mise en état d'arrestation dans la nuit de dimanche à lundi, à deux heures du matin, par les agents Gonce et Leconte pour vol de wassingues, brosse en chiendent, jupon et cuvette en émail, dans la cour Quivy-Lava, rue Blanchemaille, à Roubaix. Elle sera conduite aujourd'hui à Lille.

—o—

COUP DE PIED DE CHEVAL

Un charretier de chez M. Floris Maréchal, camionneur, Aimé Bleuzet, 41 ans, demeurant rue de Naples, 2, en donnant à manger aux chevaux a reçu un coup d'un pied d'un cheval sur le bras gauche qui lui fit une fracture compliquée.

M. le docteur Lepers qui a soigné le blessé a prescrit un repos de cinq à six semaines.

—o—

LUMINOL Savon pour le linge, les laines, les flanelles et le ménage.

—o—

PEUR DE LA POLICE

Dimanche vers 7 heures du soir, deux individus passant rue du Tilleul, porteurs d'un sac, virent venir de leur côté le brigadier de police Desmettre. Il n'en fallut pas davantage à nos hommes pour abandonner leur sac et prendre la fuite.

Ce sac contenait 45 kilos de débris de candelabres et de lustres en bronze qui doivent provenir de vols.

—o—

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez Emile Roussel un apprêteur Deweer Léopold, 18 ans, demeurant à Wattrelos à la Broche de fer, est tombé dans l'escalier et s'est contusionné la cuisse gauche.

12 à 15 jours de repos.

— Chez Motte et Bourgeois un laveur Gossart Jean-Baptiste, 50 ans, demeurant à Templeuve (Belgique) s'est contusionné le genou gauche.

10 jours de repos.

— Chez Paul Prouvost, une tisserande, Deleporte Marie, 28 ans, demeurant, rue d'Alger, cour Bugeaud, 9, a été blessée à la lèvre supérieure par un coup de navette.

10 jours de repos.

— Chez Léon Allart et Cie, une peigneuse, Boite Marie, 32 ans, demeurant rue Daubenton, 62 a été blessée à la main gauche par le bord d'une peigneuse.

10 jours de repos.

— Chez Roussel père et fils, une tisserande, Spriet Laure, 44 ans, demeurant rue Courbet, 49 à Croix a été blessée par son métier à tisser.

15 jours de repos.

— Chez Louis Dubar, un tisserand, Jules Quinchon, 25 ans, demeurant rue de Béthune a été blessé à la main droite par le poids de son métier.

15 jours de repos.

— Chez Emile Roussel, un teinturier, Crombez Pierre, 38 ans, demeurant à Flers-Breucq, rue de Lille, 106, a été coupé à l'extrémité de l'annulaire gauche, 20 à 25 jours de repos.

—o—

L'Institut Turgot à Arras

Ainsi que nous l'avons annoncé l'Association des Anciens Elèves organise pour le dimanche 5 juin 194, une très intéressante excursion à Arras et à son Exposition.

Cette sortie promet d'être des plus attrayantes.

La cotisation est fixée à 6 francs pour les membres actifs et honoraires et à 7 fr. 50 pour les amis qui désireraient accompagner les sociétaires.

Réunion à la gare à 5 heures 45, départ du train à 6 h. 01. Retour à Roubaix à 11 h. 20.

Les adhésions sont reçues par tous les membres de la Commission et au Café Hôtel de France, Grand-Place.

—o—

Orphéon « Les Rigolos » de Roubaix

Dans sa réunion générale du 28 mai, l'Orphéon « Les Rigolos » a procédé au renouvellement de sa commission. C'est M. Edmond Gossye qui a été élu président à l'unanimité. Ce choix fait honneur aux Rigolos vu le dévouement et l'énergie dont a toujours fait preuve M. Gossye depuis le 29 juin 1898 date de fondation, et jusqu'à ce jour. valable, 0 fr. 50 centimes d'amende à tout absent. porté à la Société, il a promis de faire encore mieux à seule fin de maintenir le bon renonm acquis par les Rigolos.

La commission est ainsi constituée : Président M. Ed. Gossye; vice-président Adolphe Vermersch; trésorier Camille Vangersdalle; secrétaire, Fernand Bury. Commissaires : MM. Georges Andès, Jean Loëns, Charles Sanctorum, Henry Bronche.

Samedi 4 juin à 8 heures trois quarts, répétition générale. Dimanche 5 juin, visite aux membres honoraires. Réunion au local à 2 heures et demie, départ à 3 heures. Aucune excuse n'est valable, 0,50 centimes d'amende à tout absent.

—o—

Œuvre de la Bouchée de Pain

La grande souscription publique de la « Bouchée de Pain » et du « Prêt du couchage », avec ses superbes primes, est toujours ouverte. Le Comité, désirant hâter le tirage, fait un pressant appel aux retardataires. Beaucoup de listes sont encore en circulation, et leur rentrée lui permettrait peut-être d'en fixer la date.

Avec un franc, tout en faisant œuvre charitable, on peut devenir propriétaire d'une magnifique maison, gagner une belle somme ou de bonnes valeurs.

Dons reçus : Anonyme, 50 francs; anonyme, un matelas laine; divers anonymes, vieux vêtements et chaussures.

—o—

Au Minck

Il a été saisi hier matin au Minck, 150 kilos de poisson de mauvaise qualité.

Parti Ouvrier socialiste Roubaisien

LE COMITE ELECTORAL

Réunion du Comité électoral le mercredi 1er juin 1904, à huit heures précises du soir, au Plat d'Or, 9, Grande-Place.

Nota. — Les élus du Parti sont invités à assister à cette réunion.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX, du 30 mai 1904.

Naissances. — Gémina Andrieu, rue du Tilleul, 332. — Emile Deschamps, rue du Cartigny 45. — Marguerite Byttebier, rue Ternaux, 14. — Maurice Vandeplassche, rue de Tourcoing, 108. — Jean Kersse, rue Voltaire, cour Wille, 5. — Léon Odar, boulevard de Colmar, 18. — Blandine Proost, rue Blanchemaille. — Théophile Chrétien, rue d'Alger, cour Catteau, 9.

Décès. — Suzanne Vermersch, 14 mois, rue Fulton, cour Saint-Jean, 2. — Auguste Dhont, 67 ans, rue Daubenton, 192. — Héléna André, 9 m., rue du Tilleul, impasse Saint-Louis, 45.

TOURCOING

ENCORE « LA PREVOYANCE »

Nous recevons la lettre suivante que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer :

« Monsieur le Rédacteur,

Vous avez publié dans votre journal, en date du 28 courant, une lettre de M. Delphin Dumortier.

Je viens solliciter l'hospitalité de vos colonnes pour que vos lecteurs puissent juger de quel côté se trouve le droit.

M. Delphin Dumortier se dit président de la « Prévoyance », alors qu'il sait que j'ai été proclamé élu par l'assemblée générale du 15 mai et que je reste président tant que la décision du juge de paix ne sera pas rendue.

M. Delphin Dumortier dit aussi, dans sa lettre, qu'il n'est pas obligé d'exhiber sa caisse à tout venant, ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il doit rendre des comptes à la commission de contrôle et qu'il ne l'a pas fait depuis neuf ans, c'est aussi que, contrairement au règlement, il fait l'office de président et de trésorier, ce qui lui rend les coudées plus franches.

Ceci pour remettre les choses au point en attendant mieux.

Maintenant, M. Delphin Dumortier, dans le but de nuire à ma candidature, a fait courir le bruit que j'allais restreindre à quatre le nombre des médecins, c'est de sa pure invention, car au lieu d'être diminué leur nombre sera peut-être augmenté.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, avec mes remerciements, mes salutations empressées.

Louis PARIS,
proclamé élu président de la « Prévoyance ».

— Il va sans dire que nous insérerons également la réponse que notre camarade Delphin Dumortier ne manquera pas de faire à la lettre de M. Paris.

—o—

JAMBE FRACTUREE

Hier matin, vers huit heures, un grave accident est survenu dans la maison portant le numéro 45 de la rue Winoc-Chocqueel.

Un maçon, Alphonse Blicq, 59 ans, demeurant rue Jean-Bart, qui était venu pour le compte de M. Desodt-Her, faire des réparations dans cette maison, a glissé sur le carrelage et, en tombant, s'est fracturé la rotule droite.

Le docteur Playoust a ordonné le transfert du blessé à l'hôpital.

Selon le praticien, la guérison exigera un repos de trois mois.

—o—

MANDAT D'ARRET

La police de sûreté a arrêté hier, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. Hermary, juge d'instruction près le parquet de Lille, Alphonse Delrue, 21 ans, journalier, rue de Roncq, inculpé de coups et blessures sur la personne de M. Ponthieu, horticulteur.

—o—

LA GRANDE TASSE

Hier, vers cinq heures du matin, un préposé d'octroi, M. Crépel, longeant la berge du canal, au Hulot, trouva divers effets d'habillement : veston, gilet, chemise, chaussettes, bottines.

Dans les poches du veston se trouvait un livret militaire au nom de Louis Delroye, né à Lille, le 4 novembre 1878, zingueur, sans domicile connu. Tout indique que l'on se trouve en présence d'un suicide.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING, du 3 mai 190

Naissances. — Watrelos Marie, rue de Wasquehal, 4. — Flore Devlaminck, rue Nationale, 122. — Lahousse Marie, rue Chanzy. — Stragier 12. — Vandemelebroucke Héléna, rue Colbert, 47.

Décès. — Michel Madeleine, 1 mois, rue du Casino, 8. — Poupaert Zoé, 19 ans, rue Colbert, 320. — Maréchal Louis, 78 ans, rue du Midi, 36. — Debouvrie Julia, [illegible] an, rue Fin-de-la-Guerre, cour Courbon, 5. — Christorie Augustin, 63 ans, rue Famelart, 49. — Lorthiois Henri, 11 ans, rue d'Orléans, 22.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

CONSEIL MUNICIPAL. — En ce qui concerne les sapeurs-pompiers — question sur laquelle il est nécessaire de revenir — le Maire dit qu'il est nécessaire d'appeler l'attention du Conseil municipal sur le refus opposé par la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Croix relativement à sa participation à la Fête du 1er Mai courant.

A une convocation adressée en temps utile pour assister au défilé des sociétés, cette Compagnie s'est dérobée. Pour s'excuser, elle a adressé au Maire la lettre suivante :

« Croix, le 29 avril 1904.

» Après avoir soumis la demande que vous m'avez faite par votre honorée du 27 courant, à la Commission du corps des Sapeurs-Pompiers de Croix, j'ai le regret de vous faire savoir que les Sapeurs-Pompiers ne participeront pas au cortège qui aura lieu le 1er Mai et ceci pour deux raisons :

» 1° La Compagnie n'ayant jamais participé au cortège du 1er Mai, la commission a décidé de ne pas faire de précédent ;

» 2° Comme le 1er Mai correspond à la date des élections, la commission a jugé bon de laisser libre tous les sapeurs-pompiers.

» Nous vous prions de nous excuser, mais à notre grand regret, nous sommes forcés de nous abstenir.

» Pour la Commission :

» Signé : PLATEL J.-Bte, capitaine. »

Le Maire n'a pas cru devoir, évidemment, accepter semblable excuse d'un corps largement subventionné par la Ville et qui doit, conformément à la loi, « obtempérer aux ordres du Maire. »

Il a invité de nouveau, le 30 avril, par la lettre reproduite ci-après, la Compagnie des Sapeurs-Pompiers à répondre à son appel.

« Croix, le 30 avril 190.

» A Monsieur le Capitaine-Commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Croix.

» Monsieur le Capitaine,

» Il est regrettable que votre Compagnie n'ait pas cru devoir répondre au désir de la Municipalité.

» Vous invoquez, pour ne pas assister à la manifestation qui aura lieu demain, pour honorer le travail, les précédents.

» Je vous ferai remarquer que si vous n'avez pas été convoqué antérieurement, c'est que cette fête avait lieu dans la semaine.

» Je vous ai convoqué au même titre que les sociétés subventionnées par la commune, et votre Commission qui n'a qu'à s'occuper des cas de discipline seulement, aurait dû considérer l'invitation de l'Administration municipale comme un acte absolument rationnel et digne de recevoir une meilleure suite.

» J'ose croire que vous reviendrez sur votre décision et que vous prendrez part demain à notre défilé auquel les Sociétés de la Ville se feront un devoir d'assister.

» Agréez, etc...

» Le Maire de Croix,
» (Signé) : Fd DESBARBIEUX »

Cette deuxième invitation n'a pas eu plus de succès que la première et la Compagnie tout entière s'est refusée à paraître au défilé en question.

Le Maire estime qu'une semblable attitude d'un corps dont le premier devoir est d'obéir aux ordres de la municipalité, comporte autre chose qu'un blâme; il demande au Conseil de vouloir bien prendre une décision à ce sujet pour qu'il puisse en référer à l'administration supérieure, s'il y a lieu.

Le Conseil,

Considérant que la Compagnie des Sapeurs-Pompiers en se refusant d'obtempérer aux ordres de la municipalité pour assister au défilé de la fête du travail, a manqué complètement à son devoir et aux égards qu'elle doit aux élus du suffrage universel ;

Considérant que les raisons invoquées, pour se soustraire à un service commandé, ne reposent sur aucun motif justifié ; que le prétexte d'une prétendue décision de la commission des Sapeurs-Pompiers n'a aucune valeur, puisque cette commission n'a d'autre autorité que celle d'un conseil de discipline chargé des questions techniques et des réprimandes ;

Qu'en aucun cas, l'autorité du maire ne peut être effacée par les décisions d'une commission intérieure représentant une compagnie subventionnée, salariée par la commune et soumise aux lois de la République ;

Donne acte à M. le maire de son exposé et de ses communications ; l'autorise ensuite à adresser un blâme énergique à la commission des Sapeurs-Pompiers pour son insoumission.

Le Conseil demande également que M. le Maire s'inspire, lorsqu'il conviendra de remplacer le Capitaine, de ce qu'on est en droit d'exiger au point de vue du dévouement, des capacités et de l'attachement aux idées républicaines, d'un Commandant de Compagnie.

Le Conseil demande, en outre, que les dispositions de la circulaire ministérielle du 2 juin 1888, soient appliquées immédiatement au sous-officier étranger qui figure encore dans la liste des cadres de ladite Compagnie.

Il adopte par dix-sept voix sur vingt-cinq présents, le texte qui précède.

GRAND TIR A LA BOULE. — A l'occasion de la ducasse de la rue du Progrès qui aura lieu le 5 juin prochain, un grand tir à la boule (au fusil Gras Jouvet à 2 mètres) pour de beaux lapins est organisé chez Gustave Dubar, estaminet du « Bec Roubaisien, 11, rue du Progrès.

Le tir commencera à 1 heure précise.

La mise est fixée à 60 centimes munitions comprises.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Isaac Holden, un tourneur, Moïse Brruyneel, [illegible] ans, demeurant à Wasquehal, maison Fauc, s'est blessé aux reins en tournant la manivelle de son métier ; 8 jours de repos.

ETAT-CIVIL. — Du 30 mai 1904. — *Naissances.* — Menard Hélène, rue Saint-Pierre, 70.

LE NORD
LILLE

A la Jeunesse Républicaine

UNE CONFERENCE DE M. A. BERGET

Ainsi que nous l'avions précédemment annoncé, M. A. Berget, professeur au Lycée Faidherbe, a fait jeudi dernier, dans la salle Elysée Courtois, à peine suffisante pour contenir toute l'assistance qui s'y pressait, une magistrale conférence sur « L'Education civique », conférence dont nous ne pouvons malheureusement donner qu'un concis exposé.

A neuf heures précises, M. Paul Gadenne, président de la Jeunesse Républicaine, ouvre la séance en présentant en quelques mots bien sentis, le sympathique orateur dont chacun connaît l'inépuisable dévouement aux œuvres d'éducation démocratique.

LA CONFERENCE

M. Berget qui entre immédiatement dans le vif de son sujet constate avec regret que l'enseignement de nos écoles publiques est notoirement incomplet.

Cet enseignement ne comporte, en effet, dans son ensemble que des connaissances générales relatives aux lettres et aux sciences, à l'exclusion absolue de tout ce qui touche à la vie sociale, à laquelle cependant les élèves de nos écoles seront appelés un jour à prendre une part active lorsqu'ils seront devenus des citoyens.

Le résultat de cette lacune est que la plupart des Français se désintéressent presque absolument des questions politiques et sociales qui devraient les préoccuper, et s'imaginent à tort, faire tout leur devoir de citoyens en déposant périodiquement dans l'urne un bulletin de vote en faveur d'une opinion qu'ils ne se sont même pas donné la peine d'approfondir.

C'est pour réagir contre cette situation regrettable, que sur l'initiative d'ouvriers et d'intellectuels, ont été fondées des Universités populaires, des cercles d'études sociales, des « Jeunesses républicaines », etc..., qui se sont donné pour but l'éducation civique des travailleurs.

Cette éducation doit être envisagée au triple point de vue politique, économique et moral.

L'EDUCATION POLITIQUE

L'orateur constate que beaucoup de gens n'ont pas en réalité d'opinion politique...

Beaucoup se sont habitués, en effet, à accepter sans contrôle des idées qui leur sont exposées, soit par le journal qu'ils lisent couramment, soit par les personnes avec lesquelles ils se trouvent le plus fréquemment en contact.

Ils croient avoir une opinion, ils n'ont en *réalité* que des préjugés ! ! !

Une opinion vraiment rationnelle et libre ne s'acquiert que par un examen sincère et loyal des questions qu'elle concerne.

La libre discussion est un des meilleurs moyens de procéder à cet examen.

Aussi, les jeunes républicains doivent-ils fréquemment s'en servir pour l'étude des questions qui les intéressent, qu'ils doivent passer au crible d'une discussion toujours courtoise et sans parti pris, de façon à arriver par un véritable enseignement mutuel à parfaire leur éducation politique et à fortifier en eux le véritable sentiment de leur liberté.

Mais leur devoir ne consistera pas seulement à se forger une opinion rationnelle mais encore à la répandre de plus en plus en l'exposant le plus souvent possible dans les milieux prolétariens, sevrés de toute culture intellectuelle.

L'EDUCATION ECONOMIQUE

Toutefois, les jeunes républicains ne doivent pas limiter leur activité à apprendre à bien voter.

L'action d'une démocratie n'est pas uniquement concentrée dans les travaux de son Parlement, mais elle s'exerce encore, elle s'exerce surtout dans les organisations économiques.

Déjà un certain nombre d'ouvriers ont reconnu la nécessité de se syndiquer de façon à acquérir par leur union, une plus grande force pour faire aboutir leurs légitimes revendications.

... Cependant, le nombre des travailleurs syndiqués est malheureusement trop restreint.

Tous les jeunes républicains ont le devoir de pénétrer dans les syndicats, de travailler activement à leur développement et à l'extension de leur influence.

Ils doivent également s'affilier aux Coopératives qui tendent à établir un lien direct entre la consommation et la production, par la suppression des intermédiaires inutiles, dont le parasitisme effroyable détermine l'augmentation énorme du prix des denrées et la falsification des produits qui constitue un danger permanent pour la santé publique.

Ils doivent enfin ne pas rester étrangers à l'extension des œuvres de Mutualité qui sont basées sur un esprit de féconde solidarité.

C'est par la multiplication et la coordination de toutes les organisations syndicales, coopératives et mutuelles que se formera peu à peu, sans violence ni effusion de sang, une Société nouvelle caractérisée par plus de justice et d'égalité. (Vifs applaudissements).

L'EDUCATION MORALE

L'éducation morale des jeunes républicains consistera d'abord en la réprobation absolue des plaisirs malsains, tels que l'ivrognerie, le jeu, la débauche, etc..., qui dégradent et avilissent ceux qui s'y adonnent.

La lecture, les conférences, l'audition des belles œuvres musicales et littéraires, les excursions, les visites des musées, sont choses autrement intéressantes qui tout en amusant augmentent la somme des connaissances acquises et engendrent des impressions qui élèvent et améliorent l'homme.

Enfin, les jeunes républicains doivent savoir réagir contre la veulerie générale en ayant toujours la volonté suffisante pour affirmer leurs convictions en y conformant leurs actes.

Ils ne feront pas, par exemple, comme ces prétendus anticléricaux qui réclament à cors et à cris de leurs représentants la séparation des églises et de l'Etat et qui n'ont pas le courage d'éviter pour eux-mêmes la pratique des superstitions dogmatiques dont ils se prétendent affranchis !

Ils auront, au contraire, à cœur de suivre l'exemple de certains ouvriers manuels (qui sont bien les plus dépendants des ouvriers) et qui généralement osent tout braver pour exercer leur opinion.

CONCLUSION

En travaillant à l'exécution de ce programme, les groupements, comme la « Jeunesse Républicaine », exerceront leur véritable rôle en devenant en quelque sorte comme les cellules-mères de l'organisme social nouveau qui en se développant est seul capable d'assurer la constitution de cette République vraiment libre, égalitaire et humaine dont nous désirons tous la réalisation.

D'unanimes applaudissements ont salué la péroraison de ce magnifique discours.

Après que M. Gadenne eût exprimé à l'éloquent conférencier les remerciements de l'assemblée, quelques camarades ont très bien interprété « Bohémos », la spirituelle satyre de M. Michel Zamacoïs.

Le camarade A. L. a également fort bien dit quelques chansons de Xavier Privas : « Les Heures », « Les Chimères » et « Dernier Adieu ».

Tous ces artistes improvisés ont récolté une part légitime dans le succès de cette belle soirée.

MARCELS.

La Grève du Textile

La situation à Lille ne s'est pas modifiée. Certaines ouvrières de l'atelier Courmont qui avaient repris le travail à la suite de récentes négociations, ont dû l'interrompre par suite du chômage des fileurs.

A l'assemblée générale, tenue à l'Hôtel des Syndicats, les grévistes ont voté l'ordre du jour suivant :

« Les grévistes, au nombre de mille environ, après avoir entendu les délégués du Comité de la Grève, au sujet de la démarche qu'ils ont faite auprès du Président du Bureau de Bienfaisance, protestent contre la façon d'agir des administrateurs et se séparent au cri de « Vive la Grève ! »

Aujourd'hui, réunion générale des grévistes. Les cartes seront exigées à l'entrée.

—o—

L'HYGIENE SOCIALE

Un Comité provisoire s'est constitué à Lille, en vue d'organiser dans le Nord de la France, un groupement régional des Mutualités, des Ligues contre la Tuberculose, contre la mortalité infantile et des institutions privées d'assistance.

BRONCHITE TOUX sèche, nerveuse; TOUX grasse (crachats glaireux, jaunâtres, purulents, sanguinolents); TOUX quinteuse, saccadée, douloureuse; TOUX éteinte, rauque, caverneuse. BRONCHITE simple, chronique, tuberculeuse. ASTHME, oppression, suffocation. GASTRITE, inflammation, dyspepsie, dilatation de l'estomac TROUBLES CARDIAQUES, palpitations, intermittences. TUBERCULOSE
AMELIORATION IMMEDIATE, GUÉRISON RADICALE par le
Tonique des Poumons et des Bronches. VIN TONI-PECTORAL Excite l'Appétit. Active la Digestion.
GASTRITE DÉPOT GÉNÉRAL : PHARMACIE CENTRALE du NORD 132-134, Rue Lafayette, PARIS. LE FLACON : 3'50; 3 FL. FRANCO : 11 fr. MANDAT. CARDIALGIE
Dépôts à ROUBAIX : Pharmacies Willot, rue du Vieil-Abreuvoir. — A TOURCOING : Verriest, place des Phalempins.

Ce Comité qui a, à sa tête, le très distingué avocat à la Cour d'Appel de Douai, M. Victor Dubron, organise, pour dimanche prochain, 5 juin, à trois heures et demie de l'après-midi, une grande conférence sous la présidence de M. Casimir-Périer, ancien président de la République.

Est-il besoin de dire que notre concours entier est acquis à cette œuvre? Nous écrivions hier que notre philanthropie ne distinguait pas entre les races. Comment distinguerait-elle entre les divergences d'opinions des enfants d'un même pays? Nous seconderons donc de tout cœur les efforts qui sont tentés pour établir une entente féconde et durable entre toutes les œuvres d'hygiène sociale. Le Comité provisoire peut compter sur nos lecteurs et sur nous.

—o—

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal tiendra une réunion extraordinaire vendredi 3 juin, avec l'ordre du jour suivant :

Ouvriers en chômage, approbation du crédit. — Commissions permanentes, désignations des membres. — Etablissements charitables, nominations. — Commission scolaire, délégation. — Liste du jury pour 1904, commission. — Service des fêtes. — Marché. — Hôtel de Ville, chauffage de l'aile droite, réception de travaux. — Tramways, lignes Faye, modifications au tracé. — Accident de voiture, dommages, règlement. — Vente, parcelle d'alignement, rue Nationale, 65. — Emprises. — Canal des Célestines, couverture partielle. — Chemins vicinaux, budget pour 1905. — Théâtre, saison 1903-1904, subvention. — Ecole Baggio, conseil de perfectionnement. — Ecole de l'Etat, avis sur bourse. — Bureau de bienfaisance, compte administratif pour 1903. — Bureau de bienfaisance, compte de gestion pour 1903. — Bureau de bienfaisance, budget additionnel pour 1904. — Hospices, compte administratif pour 1903. — Mont-de-Piété et Fondation Masurel, budgets et comptes. — Emprunts, coupons périmés, remboursement. — Institut Pasteur, commission administrative. — Institut Pasteur, régularisation de crédit. — Cimetière de l'Est, entretien de tombe. — Sapeurs-pompiers, caisse de secours. — Enseignement, indemnité de départ. — Services municipaux, secours et indemnités.

—o—

TAMPONNE PAR UNE LOCOMOTIVE

Hier matin, vers dix heures, un employé de la voie, M. Louis Thomas, âgé de 42 ans, a été tamponné au pont Sainte-Agnès par une locomotive rentrant au dépôt.

Le malheureux employé, qui avait été jeté sur le côté et qui s'était fait une grave blessure à la tête, a été transporté à l'infirmerie de la Gare où il a reçu les soins du médecin de la Compagnie.

Après un pansement sommaire, il a été reconduit à son domicile.

—o—

UNE CHUTE

Dimanche dans la soirée, un pauvre infirme, M. Georges Desurmont, âgé de 62 ans, qui marche avec deux béquilles, est tombé sur le trottoir de la rue du Faubourg-de-Roubaix.

Dans sa chute, Desurmont s'est fracturé la cuisse droite et l'épaule gauche. Il a été transporté à l'hôpital de la Charité.

—o—

FETE POPULAIRE AU JARDIN DE FIVES

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est dimanche prochain, 5 juin, qu'aura lieu cette grande fête, qui sera des plus brillantes à en juger par le programme qu'on nous communique.

Le jardin sera transformé en une immense foire aux plaisirs comprenant : Manèges, Roue de Paris, Tourtebattes, Café-Concert, Gondoles, etc. — Attractions foraines diverses, etc., etc., dont nous avons déjà parlé. Festival permanent, fête aérostatique, fête de nuit avec ballets, illuminations, tir aux canards, concours de bac monstre avec 100 prix superbes, combats de coqs, etc.

Par une heureuse innovation du Comité, les principales attractions de la fête seront visibles avec le cachet d'entrée sans aucun supplément, le public sera ainsi admis au Muséum, à la Photographie express, à l'Avaleur de lapins, à la Danse du ventre, au Guignol qui eut un succès fou l'an dernier, au Théâtre Robert-Houdin, soit six attractions gratuitement. De plus, le même cachet donnera droit à la superbe tombola de 150 francs en espèces répartis en six lots : 50, 30, 25, 20, 15 et 10 francs, qui sera tirée le soir.

La fête se terminera par un bal à grand orchestre dans le jardin.

En un mot, le Comité offre au public une journée de plaisir sans interruption et la possibilité de retourner le soir avec le gousset bien garni, tout cela avec une modeste entrée de 0 fr. 30 à l'avance et de 0 fr. 35 au contrôle ; c'est un programme des plus séduisants et nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à profiter de cette occasion unique de se divertir en prenant dès à présent leurs cachets à l'avance, car ils s'enlèvent rapidement.

—o—

L'Escrime Lilloise

De cinq à huit heures, lundi soir, la Société « L'Escrime Lilloise » donnait une réunion d'escrime qui a été brillante en tous points. Quand nous aurons dit que parmi les tireurs, M. Flipot, au jeu énergique, et le capitaine Sauvage, au jeu sagement scientifique, se sont fait remarquer, — que MM. Rivière, Duval, Jourdain, le commandant Eon Valentin, Savary, Dubaillon, Boulet, Renard, Choquet, Artaud, Salomon De Ryspooter, etc..., les maîtres Chizet, Fardoux, Guillemin, Simonot, Dubart, Fort, Riant, Bart, et enfin tout ce que la vraie escrime compte d'admirateurs étaient présents, il sera inutile d'insister sur l'entrain qui a marqué cette belle réunion.

Le président de la société, M. Simon Rigaut, a droit à toutes nos félicitations pour avoir su, avec le maître Riant, réunir pareille chambrée pour une aussi intéressante séance de fleuret et d'épée.

—o—

Le Concert des Instituteurs et des Institutrices

C'est devant une nombreuse assistance que M. Maurice Bouchor a pu développer, en une sorte de causerie-programme, ses belles aspirations vers un idéal républicain et social, sa foi dans l'avenir de notre pays et ses nobles idées pacifiques, faisant en passant le procès du nationalisme : « la négation même du noble génie de la France ».

Son œuvre d'éducation populaire est fort belle et digne d'encouragement ; il a choisi des pages des plus grands maîtres de la musique : Beethoven, Schubert, Schumann, Weber, Gossec, Bach, Mozart, Haendel, etc. et y a adapté tout un groupe de paroles qui forment « Le Poème de la Vie Humaine », ouvrage moral considérable qui suit l'homme depuis la naissance jusqu'à la mort.

Les Orphéons des Instituteurs et des Institutrices de Lille, que dirigent avec beaucoup de talent et de probité artistique M. Cavro et Mlle Delhaye, ont interprété de façon très correcte douze scènes chorales adaptées par M. Bouchor, pages d'une exécution souvent délicate et rarement bien écrites pour les différentes parties d'une société chorale.

Ces orphéons, dont nous nous rappelons avec tant de joie, les belles exécutions des « Scènes Champêtres », de Missa, de « Chanson de Mai », de Ch. Lefebvre ; de « Près du Fleuve étranger », de Gounod, qui furent pour eux de vrais triomphes, nous semblent avoir choisi un mauvais « Changement d'horizon » en quittant le concert proprement dit avec les belles pages de maîtres illustres quoique plus modernes, les intermèdes de chanteurs et d'instrumentistes, pour cette nouvelle manière de conférence avec auditions qui n'a pas emballé la grande majorité des auditeurs. Le concert ancienne manière avait l'énorme avantage de distraire et d'égayer notre grande famille enseignante ; ne craint-on pas, en la voulant trop instruire, de la détourner de la seule musique qui lui soit abordable ?

P. C.

TRIBUNE PUBLIQUE

THE ROYAL VIO

A propos d'un Russe de Béziers

Nous recevons du sympathique administrateur du **The Royal Vio**, la lettre rectificative suivante, que nous insérons bien volontiers :

Monsieur le Rédacteur,

A quoi donc avez-vous deviné que l'agent du **The Royal Vio**, qui a reçu bon accueil au près du « Réveil du Nord », comme d'ailleurs auprès de tous les organes de la presse lilloise, est de Béziers ?

Hé ! Té ! pardi ! Je le devine.

C'est encore à son « assent », à ce satané « assent » du Midi, (Tartarin dirait même du « Midi et demi ») qui empêche toujours qu'on le prenne pour un Parisien ou un Lillois, **purr sangg !**

Il sait bien qu'il y a de par le monde, ailleurs que dans la « Périchole »
Des gens qui se disent Espagnols
Et qui ne sont pas du tout Espagnols !

Mais si l'agent en question, qui n'est que l'administrateur du **The Royal Vio** est un Méridional des bords de l'Hérault, du pays des cigales, du soleil et du vin, son directeur M. Constantin de Daüe est bien réellement Russe, un Russe des bords de la Néva.

Tout ceci uniquement, Monsieur le Rédacteur, autant pour éviter — suum cuique — une confusion de pouvoirs, que pour bien établir que M. de Daüe a bien argué d'une réelle qualité en sollicitant l'honneur de figurer parmi les Lillois sur les listes de souscription du Comité des fêtes.

Merci, encore une fois pour l'obligeance du « Réveil » et croyez à l'hommage de nos sentiments de gratitude.

S. REBIERE,
Publiciste,
Administrateur du **The Royal Vio**.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ARMENTIERES

LA SITUATION OUVRIERE

Les délégués ouvriers de la Commission mixte se sont réunis lundi soir, à l'Hôtel de Ville, où ils ont consulté M. Labbé, directeur de l'Ecole Nationale Professionnelle, président de la Commission, sur l'opportunité d'une réunion entre patrons et ouvriers, à la date du 1er juin.

Dans la journée de lundi, 100 gendarmes appartenant à des brigades des arrondissements de Lille, Avesnes et Douai, sont arrivés à Armentières. Cette démonstration policière ne paraît guère être de saison en regard de l'attitude pacifique des ouvriers textiles. Ces gendarmes sont placés sous les ordres de M. le lieutenant Chaldebas, de Maubeuge.

Dans les ateliers, la résolution des patrons a été vivement commentée.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

DUNKERQUE

UNE MAUVAISE FARCE. — Un journalier Jean Sadou, âgé de 54 ans, était assis sur la tablette du quai, en face de l'ancien bureau des officiers du port. Un gamin arriva à pas de loup derrière lui et d'une violente poussée l'envoya rouler dans le bassin.

Excellent nageur, Sadou en fut quitte pour un bain froid.

La police recherche le gamin auteur de cette mauvaise farce.

GRAVELINES

UN BANQUET DEMOCRATIQUE

250 convives. — Le Ministère Combes acclamé

Hier, à trois heures, a eu lieu, avec le plus éclatant succès, le banquet démocratique organisé à Gravelines par le Comité républicain, pour fêter le succès de la liste ministérielle.

Le banquet était présidé par M. Nancey, sous-préfet de Dunkerque. A la droite du président se trouvaient : MM. Valentin, directeur du « Gravelinois », président du Comité, maire; Léon Herbart, ancien président de la Chambre de commerce ; Gourdin-Labarre, brasseur, adjoint au maire ; — à sa gauche : MM. Maxime Lecomte, sénateur ; Mothes, industriel, premier adjoint au maire ; Vandenbroucque, maire de Bourbourg, et les conseillers municipaux républicains.

La fête a été extrêmement cordiale, agrémentée d'un concert par la musique communale. Après les discours, M. VALENTIN donne lecture du télégramme suivant qui est voté à l'unanimité :

« Maire Gravelines à président Conseil, Intérieur, Paris.

» Deux cent cinquante républicains réunis en un banquet pour fêter succès liste ministérielle sous présidence Nancey, sous-préfet, après discours du président, maire Valentin, Herbart, Vandenbroucque, Lecomte, sénateur, votent par acclamations adresse respectueuses félicitations et assurance dévouement au président du Conseil et ministère Combes. »

La lecture de ce télégramme soulève un indescriptible enthousiasme et un immense cri de Vive Combes ! est poussé par tous les convives et par de nombreuses personnes qui sans prendre part au banquet, sont massées à toutes les fenêtres et ont néanmoins entendu tous les discours.

Conseil de guerre du 1er corps d'armée

Séance du 30 mai 1904

Président : M. le lieutenant-colonel de TOUCHET, du 19e régiment de chasseurs. — Ministère public : M. le sous-intendant militaire de 1re classe BOULAY, commissaire du gouvernement.

X..., jeune soldat de la classe 1902, du recrutement de Béthune : insoumission. Acquitté.

Défenseur : Me Moitier.

X..., sergent rengagé au 16e bataillon de chasseurs voies de fait envers un inférieur hors les cas prévus par la loi. Acquitté.

Défenseur : Me Deman.